

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 avril 2011

L'an deux mil onze, le vingt avril à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de MERLEVEZ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Fortuné LE CALVÉ, Maire.

Date de convocation : 14 avril 2011

PRESENTS : M. LE CALVÉ F., Mme PARE M., MM. LE LEVÉ Ph., LE GOFF Cl., LE LEUCH J.L., LE BLIMEAU D., GAUTIER Y., JAFFRE CL., Mmes LE CORRE M.H., BOULAIS Ch., M. LE SAUSSE M., Mme PONGERARD M.F., MM LE BORGNE E., JUSTOM Ph., LE SERREC Ph., Mme LE LABOUSSE N., MM TIBULLE L., LE PADELLEC P. et Mme LE HUEC M. A.

ABSENTS REPRESENTES :

Jean-Michel CORLAY a donné pouvoir à Martine PARE

Bruno LE BOSSER a donné pouvoir à Fortuné LE CALVE

Isabelle CORLAY a donné pouvoir à Didier LE BLIMEAU

Le procès-verbal de la précédente réunion a été adopté.

Michel LE SAUSSE a été élu secrétaire de séance.

PROJET DE CONSTRUCTION d'UN ALSH (accueil de loisirs sans hébergement) – PLAN DE FINANCEMENT

Monsieur le Maire rappelle le projet de construction d'un ALSH (accueil de loisirs sans hébergement) pour la garderie périscolaire, l'aide aux devoirs et la création d'un accueil de loisirs.

Les travaux de constructions sont évalués à : 513 000 € ht. Les honoraires de l'architecte, les travaux de reconnaissance géotechnique et l'achat du terrain sont estimés à 201 800 € ht.

L'ensemble de l'opération est de : 714 800 € ht.

Monsieur le Maire présente le plan de financement établi comme suit :

Dépenses

Constructions	513 000
Honoraires	50 000
Géotechnique	1 800
Terrain	<u>150 000</u>
TOTAL	714 800 € ht

Recettes

Subventions

Conseil Général	112 600
CAF	67 120
DETR	188 000
Prêt CAF (sans intérêt)	119 270
Emprunt	200 000
Autofinancement	<u>27 810</u>
TOTAL	714 800

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés arrête et adopte le plan de financement tel que présenté.

SUBVENTION VERSEE A L'AFR

M. le Maire rappelle que les chemins d'exploitation appartiennent à l'association foncière de remembrement mais restent ouverts au public. Ces chemins sont gérés et entretenus par l'AFR qui dispose comme unique ressource la taxe de remembrement perçue auprès des propriétaires ayant au moins 2,5ha, ce qui donne un produit annuel de 3 491,40 € (Cf. compte administratif 2010)

Pour permettre à l'AFR de poursuivre sa mission, le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, décide de lui verser une subvention égale à la moitié du coût des travaux de débroussaillage faits chaque année par une entreprise locale, soit 3 372,72 €, correspondant au détail ci-dessous :

2010 : coût de l'entreprise 3 444,48 €/2 = 1 722,24 €
2011 : coût de l'entreprise 3 300,96 €/2 = 1 650,48 €
Total..... 3 372,72 €

SUBVENTION VOIRIE 2012

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, arrête l'enveloppe du montant des travaux du programme voirie 2012 à 58 360 € ht et sollicite M. le Président du Conseil Général l'attribution d'une subvention pour la réalisation de ces travaux.

EXTENSION DE LA BIBLIOTHEQUE

L'espace GAUGUIN qui intègre la bibliothèque, a la particularité d'avoir toute les ouvertures située au nord qui de plus sont protégées par un auvent.

M. le Maire propose de modifier un skydom de la bibliothèque en lui donnant une forme évasée ce qui permettra d'apporter plus de lumière. Pour cela, il faut déplacer tuyaux et canalisations dans le plafond suspendu.

L'entreprise Rémy PHILIPPE, titulaire du lot chauffage/plomberie a établi un devis qui s'élève à : 1 678 € ht.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés accepte cet avenant.

PLAN LOCAL D'URBANISME

Dans le cadre de l'élaboration du plan local d'urbanisme (PLU), il est demandé de procéder à l'étude des eaux pluviales de la commune qui inclura le schéma directeur. Monsieur le Maire propose de créer un comité de pilotage des eaux pluviales composé comme suit :

- Chloé CORDONNIER du syndicat mixte de la Ria d'Etel
- Un représentant du département (SATESE)
- Un représentant de l'agence de l'eau
- Un représentant des services de l'Etat
- Jean-François MAINGUY, directeur du SIGESE
- Christophe LE STRAT, responsable des services techniques communaux
- Fortuné LE CALVE, Claude LE GOFF et Philippe LE LEVE, élus qui représenteront la commune de Merlevenez.

PLAN LOCAL D'URBANISME : aide de l'Etat

Sans compter les études complémentaires, les travaux de l'élaboration du plan local d'urbanisme confiés au cabinet G2C Environnement s'élèvent à : 42 497 € ht.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés demande à bénéficier des dotations de l'Etat prévues à cet effet.

ADHESION AU CAUE

Le conseil d'architecture d'urbanisme et d'environnement du Morbihan est un organisme public de conseil, d'information et de sensibilisation à la qualité du cadre de vie auprès des particuliers et des collectivités. M. le Maire propose l'adhésion de la commune au CAUE pour bénéficier de l'aide qu'il pourra apporter aux dossiers d'urbanisme toujours plus nombreux qui posent problème. La cotisation annuelle demandée est de : 0,30 €/habitant.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés décide d'adhérer au CAUE.

INTEGRATION DES ESPACES COMMUNS DE LA RUE Adolphe BEAUFRERE

Les espaces communs du lotissement dénommé désormais rue Adolphe Beaufrère ont été réalisés conformément à ce que la commune a demandé à l'aménageur.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés autorise M. le Maire à signer l'acte de cession à titre gratuit de la parcelle cadastrée ZH 568, correspondant aux espaces communs pour qu'elle soit intégrée dans le domaine communal. Les frais d'acte restent à la charge des demandeurs.

PROJET DE LOTISSEMENT SUR LA ZONE NAa FONTAINE MARIA

Pour éviter des appellations fantaisistes qui créent parfois la confusion, la commission des affaires culturelles, présidée par Jean-Luc LE LEUCH, adjoint au Maire, est chargée de proposer à la prochaine réunion du conseil municipal un nom de rue qui sera donné au futur lotissement sur la zone NAa Fontaine Maria dont l'accès se fera par la rue du Pont-Lorais.

DISSOLUTION DU SICESE

Sur proposition du président du syndicat intercommunal du collège d'enseignement secondaire du collège de Kerdurand (SICESE), le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés décide de dissoudre le SICESE. Les collèges relèvent de la compétence du conseil général et non des communes qui elles sont chargées des écoles maternelles et élémentaires.

UN OUVRAGE SUR MERLEVEZ

Les éditions dénommées « LIV'EDITIONS » du Faouët ont entrepris de relater la vie de Merlevenez depuis les années 1900, à l'aide de témoignages, de récits et de photos. Cet ouvrage n'est pas exhaustif mais ravivera des souvenirs à certains et fera découvrir notre commune à d'autres. Ce livre inclura également la commune de Kervignac. En effet, ces deux communes ont des caractéristiques identiques car elles ont évolué dans un environnement rural. Pour encourager cette initiative, le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, décide d'acheter 50 exemplaires. Ils seront offerts aux mariés à l'issue de la cérémonie de mariage, remis à des hôtes de passage ou à toute autre occasion. La remise de cet ouvrage sera une marque de sympathie de la part du conseil municipal.

AGRANDISSEMENT DE LA BIBLIOTHEQUE

Jean-Luc LE LEUCH, adjoint au Maire, a contacté 3 fournisseurs pour équiper la bibliothèque d'un mobilier entièrement neuf. Il a rencontré les responsables de 4 bibliothèques différentes pour affiner le projet d'informatiser les nouveaux locaux. Quelque soit le logiciel retenu, il faudra qu'il soit compatible avec la bibliothèque départementale de prêts.

MAISON DES JEUNES : OPERATION PORTES OUVERTES

Didier LE BLIMEAU, conseiller municipal, délégué à la jeunesse, a organisé une opération portes ouvertes de la maison des jeunes le vendredi 15 avril. Cinquante personnes, environ, composées essentiellement de

parents, sont venues s'informer. François-Xavier Boussebard, l'animateur, a présenté les activités proposées : l'aide aux devoirs, la garderie périscolaire ainsi que le fonctionnement et les activités de la maison des jeunes. Dès l'ouverture des nouveaux locaux, les 3 – 12 ans pourront être accueillis toute la journée, avec repas du midi, le mercredi des périodes scolaires ainsi que pendant les vacances.

LE TERRAIN DE KERMADIO CLOTURE D'UN GRILLAGE

Les écoles ainsi que la maison des jeunes se rendent régulièrement sur le terrain de Kermadio pour pratiquer des activités sportives et de détente. S'agissant d'un public très jeune et dans un souci de renforcer la sécurité, il est décidé de mettre un grillage d'une hauteur de 1,50m, côté voie communale, pour empêcher un enfant de traverser la route, emporté par son élan.

Par ailleurs, l'association Blavet Ria Océan (BRO) s'occupe des jeunes footballeurs de 13 à 19 ans des communes de Kervignac, Nostang, Ste Hélène et Merlevenez. Les entraînements se déroulent sur le terrain de Kermadio. M. le Maire a rencontré deux bénévoles qui souhaiteraient bénéficier d'un éclairage sur la partie haute du terrain. L'entreprise SDEL sera contactée pour établir étude et devis.

SIGNALISATION DE BATIMENTS PUBLICS

A la demande de M. le Maire, Mme CAYEUX a réalisé plusieurs esquisses pour signaler les bâtiments suivants :

- L'école maternelle publique
- L'espace Gauguin
- La bibliothèque
- La maison des jeunes
-

Le conseil municipal après avoir pris connaissance de chacune d'elles, se prononce à main levée. Coût : 3 500 €. Les murs devront avoir été préparés préalablement.